

Date de dépôt: 14 mai 2002

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier les pétitions:

- a) P 1371-A** pour la sécurité et le bien-être des habitants, des passants et des commerçants de la rue de la Coulouvrenière, de la place des Volontaires et du quai des Forces-motrices
- b) P 1379-A** concernant la sécurité aux alentours de la place Cornavin
- c) P 1381-A** concernant le trafic de stupéfiants aux alentours de la zone piétonne du Mont-Blanc

Rapporteur: M. Jacques Follonier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M^{me} la députée Anita Cuénod, la Commission des pétitions s'est réunie du 19 novembre 2001 au 11 mars 2002 pour étudier les trois pétitions susmentionnées.

Il est apparu à l'évidence que ces trois pétitions allant dans le même sens, nous pouvions les regrouper dans un même rapport.

La commission, au vu de l'importance des pétitions, y a apporté un soin tout particulier. A la lecture de ce rapport, on s'apercevra que le nombre d'auditions indique à quel point le sujet a motivé notre groupe.

Auditions

Audition de M. Rufenacht Gilles, pétitionnaire.

M. Rufenacht indique qu'une situation dangereuse survient depuis environ 6 mois à la place des Volontaires et sur la rue de la Coulouvrenière.

Il mentionne que pas moins de 30 à 100 dealers vendent de la drogue régulièrement et que de ce fait les commerçants voient leur clientèle disparaître.

Les habitants quant à eux sentent un sentiment d'angoisse et craignent régulièrement d'être victimes d'une agression ou d'être pris dans une bagarre entre dealers.

Il souligne que non seulement les adultes, mais même les enfants se voient proposer de la drogue.

Par cette pétition, il souhaite rendre les autorités attentives à ce problème.

Audition de MM. José Villar, inspecteur chef de la Brigade des stupéfiants, et Guy Brousot, sous-brigadier du Poste de Plainpalais. (Pétition 1371)

Les auditionnés indiquent qu'ils trouvent la pétition mesurée et justifiée. Il est de fait que la situation s'aggrave et même si la police intervient à la place des Volontaires, elle ne dispose pas de cadre adéquat et, suite aux interpellations de dealers, la justice a tendance à relâcher rapidement ces derniers.

Cela engendre une situation difficile car même en augmentant les interventions les relaxes sont courantes et les dealers interpellés se retrouvent rapidement sur leur lieu de travail.

La Brigade des stupéfiants essaie, tant que faire se peut, de remonter les filières, néanmoins vu la rapidité de l'évolution de ce marché il est extrêmement difficile de pouvoir agir sur les commanditaires.

Les auditionnés sont parfaitement conscients de l'exaspération de la population locale mais il semble qu'un manque d'effectifs flagrant ne permet pas des interventions plus soutenues. Par ailleurs, la scène de la drogue se déplace en fonction de la demande et, de plus, la région mentionnée est bien évidemment propice compte tenu de l'importante clientèle de jeunes fréquentant ce quartier.

Les deux auditionnés expliquent clairement que, selon eux, le problème majeur vient des services du procureur général ainsi que des peines encourues à Genève qui seraient bien moindres que dans les autres cantons.

Ils nous confirment aussi que le problème majeur vient maintenant de la cocaïne qui déréglemente le marché par son prix d'accès facile.

Audition de M. Bernard Bertossa, procureur général

M. Bertossa est conscient du problème lié à la drogue dans les quartiers mentionnés ainsi que dans d'autres divers quartiers genevois. Pour lui, la situation n'est pas nouvelle mais l'organisation des réseaux de stupéfiants s'est depuis quelques années mieux structurée et bénéficie d'une excellente organisation. En outre, la majorité des dealers à Genève sont aujourd'hui des ressortissants étrangers non expulsables.

M. Bertossa met en cause le discours politique qui empêcherait selon lui de trouver de bonnes solutions. Il nous confirme que les peines privatives de liberté, lors de l'arrestation d'un dealer, ne peuvent pas être appliquées par manque de place dans les prisons.

Enfin, l'établissement de l'identité des dealers est complexe, ce qui rend l'application de mesures de contraintes souvent impossible.

Compte tenu de la facilité de trouver de la main-d'œuvre dans ce métier, il est extrêmement rare que la même personne soit arrêtée deux fois. Lors de l'arrestation d'un dealer, on procède à un échange standard avec un nouveau dealer inconnu des services de police.

On soulignera que le procureur général fait remarquer que si les requérants d'asile avaient le droit de travailler ils seraient moins tentés de se livrer à la vente de stupéfiants.

Audition de M. Ducrest Bernard, OCP

M. Ducrest, tout en précisant qu'il constate un état de fait sans connotation raciste, nous indique que les dealers de la place des Volontaires sont des ressortissants du Maghreb pour une part et pour l'autre des requérants d'asile provenant d'Afrique de l'Ouest. Malgré le fait que ces personnes sont notoirement connues, il est extrêmement difficile de les expulser dans la mesure où, même si d'aventure leur pays d'origine est connu, ces mêmes pays n'en veulent pas. Il ne reste donc que l'interdiction d'accès au territoire genevois comme mesure applicable.

La question du petit nombre de mesures de contraintes prises à Genève (15) comparées aux 1500 du canton de Zurich, est abordée. Il semble d'après lui que cela s'explique par une volonté politique et que dans le canton de

Zurich toutes les mesures nécessaires pour appliquer la loi au mieux ont été prises.

Audition de M. Mani Christophe, groupe SIDA Genève

M. Mani explique que la place des Volontaires abrite un marché de drogues douces ainsi que de cocaïne. Il rappelle que le voisinage est souvent vite inquiet de voir des drogués arriver dans leur quartier et que leurs inquiétudes viennent souvent d'un manque de connaissance de cette problématique.

M. Mani explique que la prévention a un rôle principal à jouer et se demande si la solution d'acquérir certaines drogues légalement ne serait pas une solution pour éviter la délinquance juvénile.

La clandestinité du marché est le plus gros des problèmes et la communication entre les divers acteurs semble pour lui la meilleure manière de résoudre ce problème. Souvent des associations de quartier en rapport avec des éducateurs de rues peuvent apporter à la population ainsi qu'aux consommateurs une aide rassurante.

La chute du cours de l'héroïne qui en 10 ans est passé de 300 francs à 50 francs le gramme est aussi une des raisons de l'explosion de ce marché et ceci explique l'attractivité de Genève pour les consommateurs ou les revendeurs d'autres cantons, voire d'autres pays.

Audition de MM. Delicado Vincent et Aubert Pierre-Yves, EPIC, Hospice général

Ils nous font remarquer que leur travail est de répondre aux demandes des services et des collectivités, mais qu'ils ne sont pas vraiment sur le terrain. Néanmoins ils soulignent deux points importants :

- une grande part des deals au niveau de la drogue se fait en voiture ;
- le marché composé auparavant d'amateurs est aujourd'hui professionnalisé.

Pour eux il ne s'agit en aucun cas de légaliser la drogue mais de réglementer ce marché. Malgré le fait que la drogue attire par son aspect interdit, le cadre légal reste cependant très flou, ce qui laisse de nombreux jeunes en attente d'une solution marquée de la part du monde des adultes. Il semble que les échanges par un travail communautaire peuvent apporter un soutien précieux à la résolution du problème de la drogue.

Audition de M^{me} Cohen-Dumani Doris, directrice de la sécurité publique à Lausanne, et de M. Hagenlocher Gérald, commandant de la Police à Lausanne

Au regard d'une pétition semblable à la nôtre touchant l'église de la place Saint-François, un groupe de réflexion a été créé et a donné lieu à une opération nommée PARVIS qui a permis de trouver une solution humanitaire à ce problème.

La Ville de Lausanne, voyant la situation du marché de la drogue se dégrader, mit sur pied une action nommée STRADA qui impliquait une réflexion sur tous les maillons de la chaîne allant de la place en prison au tribunal. Malgré le fort succès de cette action, l'opération terminée, la situation est redevenue catastrophique. Dès lors la Ville de Lausanne a créé le plan RANO qui consiste à disperser des policiers en civil afin d'infiltrer les réseaux. Ce système a permis de mettre en place une sorte de justice rapide avec un juge instructeur spécialement nommé à cet effet et dès lors les résultats ne se sont pas fait attendre, d'une part par une meilleure connaissance du marché de la drogue et d'autre part par une action judiciaire performante.

M. Hagenlocher explique qu'on ne peut envisager une action policière sans impliquer en même temps la police, la justice, le système carcéral et l'application des mesures de contraintes et que cette solution permet de harceler les dealers, ce qui finalement les incite à quitter la ville.

Audition de M^{me} Golay Dominique, M. Fassbind Marc et M. A Porta Paul, pétitionnaires. (P1379)

Ces personnes représentent les directeurs d'hôtels et les restaurateurs autour de la place de Cornavin. Ils sont depuis quelque temps spectateurs impuissants de la vente de drogue dans leur quartier. Leur clientèle effrayée par les cris et les bagarres entre dealers ou consommateurs commence à diminuer. Cette insécurité grandissante nuit à l'image du tourisme genevois et malgré leurs demandes incessantes auprès de la police peu d'actions contraignantes sont entreprises pour diminuer cet état de fait. Les dealers stationnent devant les hôtels et restaurants, intimident les clients et cela en toute impunité.

Il est donc urgent d'entreprendre rapidement des actions spécifiques pour remédier à cet état de fait. Ils soulignent aussi que le problème de la drogue amène d'autres problèmes de violence et de racket et que cela met en danger notre jeunesse.

Audition de M^{me} Erbert Claire et de M^{me} et M. Leu Sandra et Christophe, pétitionnaires (P 1381)

Ces personnes habitent au 26, rue du Mont-Blanc et ont constaté depuis quelques mois une recrudescence de dealers, de bagarres et d'agressions. Elles ne peuvent plus rentrer chez elles sans être systématiquement abordées et se voir proposer de la drogue. Cet état de fait même s'il est regrettable pour des adultes l'est encore plus pour de jeunes enfants. Qui plus est, cette zone regroupe le McDonald, le Burger King et une salle de jeux, établissements extrêmement fréquentés par de jeunes adolescents. Ils précisent qu'il n'est pas rare de voir dans leur rue des acheteurs de cocaïne au sortir des bureaux habillés en costard cravate et présentant extrêmement bien. Ce sentiment d'insécurité pour les habitants de ces lieux n'est pas justifiable et il serait judicieux d'y remettre bon ordre rapidement.

Audition de M^{me} Micheline Spoerri, chef du DJPS (P 1371, P 1379, P 1381)

M^{me} Spoerri indique qu'elle a reçu des courriers de toutes parts à son arrivée à la tête du département, principalement de la part des victimes des problèmes de sécurité.

Sur la base de cette correspondance et suite à des entretiens, elle a jugé urgent d'entrer en action et de répertorier les moyens à mettre en œuvre. Elle insiste sur le fait qu'elle n'a pas la prétention de résoudre tous les problèmes de drogue et de sécurité mais qu'elle estime capital de prendre des mesures.

Dans le cas d'un flagrant délit, l'officier de police délivre un mandat d'amener et informe le ministère public, la garde à vue pouvant se prolonger de 24 ou de 48 heures. En cas de récidive la personne arrêtée est transmise au juge d'instruction.

Si la personne arrêtée est un requérant d'asile attribué à un autre canton, il reçoit une assignation territoriale lui interdisant de revenir sur le sol genevois.

Si la personne arrêtée est un requérant d'asile attribué à Genève, une assignation locale lui interdisant certains périmètres lui est notifiée.

M^{me} Spoerri a interpellé l'Office fédéral des réfugiés car les quotas d'attribution au canton définis par la Confédération ne sont pas respectés, en particulier concernant certaines ethnies mentionnées par ailleurs dans le trafic de drogue.

Pour M^{me} Spoerri, le cas de la place des Volontaires est relativement simple et la situation s'est déjà améliorée. Il n'en va pas de même pour Cornavin où la population concernée est beaucoup plus difficile à cerner et les interventions plus complexes.

Conclusion

La démarche de pétitions est un moyen de poser au gouvernement les questions qui préoccupent la société civile.

A n'en point douter le problème posé par ces pétitions est un problème de société qui requiert une réponse de société.

La politique genevoise en matière de lutte contre la drogue se base sur trois piliers, la prévention, le soin et la répression. Cette coordination a fait la force de la politique genevoise et reste primordiale.

Le problème de la drogue ne peut en effet pas être abordé sans tenir compte de cette philosophie.

Il est néanmoins important de garder à l'esprit que la notion de commerce de drogue a considérablement évolué ces dernières années et que l'état de consommateur dealer qui prévalait par le passé a laissé la place à de petites multinationales parfaitement organisées, utilisant au mieux toutes les lacunes juridiques et profitant de toutes les possibilités offertes de faire fructifier leur trafic.

Au regard de ces pétitions il y a lieu de ne pas se tromper de cible.

Si tant est que la société doit comprendre et aider de toutes ses forces les consommateurs de drogue dans la mesure où beaucoup d'entre eux n'ont plus ni la force ni le discernement de faire face à leur consommation, il en va tout autrement des dealers non consommateurs dont le seul but est le profit financier.

Notre commission s'est penchée longuement sur les deux aspects de ce problème et il en ressort que d'un côté il faut d'une manière large et consensuelle ouvrir le dialogue avec les consommateurs au travers des institutions, des éducateurs de rues et des associations de quartiers et de l'autre inciter la justice et donner des invites claires et précises à la police afin de juguler au mieux et au plus vite cette situation concernant les dealers.

En ce qui concerne les consommateurs force est de constater que Genève dispose d'un réseau extrêmement bien développé et particulièrement actif dans la prévention et le suivi thérapeutique.

Par contre s'agissant des dealers on s'aperçoit que chacun rejette la faute sur son voisin, tantôt la justice, tantôt la police, et les moyens mis en œuvre ainsi que les difficultés de cohérence entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire sont peut-être responsables de cet état de fait.

Ce manque cruel de résultats souligné aussi bien par l'Office cantonal de la population que par les policiers montre bien à quel point le problème est complexe.

Les résultats obtenus par M^{me} Spoerri par une simple et stricte application de la loi démontrent qu'il existe des possibilités.

Nous ne pouvons que saluer son initiative en l'invitant à chercher sans relâche le moyen d'utiliser tous les artifices légaux dont nous disposons pour garantir à la population genevoise la sécurité qu'elle mérite.

Nous aimerions aussi attirer l'attention du Conseil d'Etat et plus particulièrement du DJPS pour leur rappeler qu'une activité contre la vente de la drogue ne peut être efficace que si elle perdure dans le temps, faute de quoi elle peut souvent redémarrer d'une manière encore plus virulente.

Compte tenu de ses travaux et des présentes conclusions, la Commission des pétitions vous invite à **l'unanimité**, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer ces trois pétitions au Conseil d'Etat.

Pétition (1371)

pour la sécurité et le bien-être des habitants, des passants et des commerçants de la rue de la Coulouvrenière, de la place des Volontaires et du quai des Forces-motrices

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussigné(e)s s'inquiètent de la recrudescence de dealers place des Volontaires et rue de la Coulouvrenière. Organisés en clans, ces commerçants en drogues dures et douces interpellent les passants, souvent de manière agressive afin de revendre leur marchandise. Nous assistons aussi régulièrement à des règlements de comptes entre ces clans sous forme de bagarres et de duels armés. Soulignant que ce commerce est illégal et qu'il fait régner dans le quartier un climat d'insécurité,

nous demandons aux autorités compétentes :

- en matière d'ordre public, une présence renforcée le soir des forces de police ;
- le rétablissement d'une atmosphère conviviale dans le quartier.

N. B. : 444 signatures
M. Rüfenacht Gilles
Rue de la Coulouvrenière 19
1204 Genève

Pétition (1379)

concernant la sécurité aux alentours de la place de Cornavin

Mesdames et
Messieurs les députés,

Fin octobre, plusieurs hôteliers et restaurateurs des alentours de la place de Cornavin ont adressé une lettre au chef de la Police pour se plaindre de l'augmentation de l'insécurité devant leurs établissements. Nos inquiétudes ne se sont pas estompées et l'arrivée des beaux jours nous fait craindre une aggravation de la situation.

La réponse qui nous est parvenue ne nous permet pas d'espérer une quelconque amélioration.

Bien que notre souhait fût d'éviter d'importuner le gouvernement, nous sommes contraints de déposer formellement une pétition sur le bureau du Grand Conseil afin de le prier de prendre toutes les mesures utiles et urgentes afin de ramener le sentiment de sécurité aux alentours de la place de Cornavin.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous décrire plus précisément les préjudices que nous subissons.

N. B. : 6 signatures
*Hôteliers et restaurateurs des
alentours de la place Cornavin*
p.a. M. Marc Fassbind
Hôtel Cornavin
23, boulevard James-Fazy
1201 Genève

**Pétition
(1381)****concernant le trafic de stupéfiants aux alentours de la zone piétonne du
Mont-Blanc**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre fin à ce trafic à ciel ouvert, d'assurer la sécurité des locataires, touristes et contribuables et d'éviter que cette situation ne dégénère. Nous vous demandons des mesures immédiates et concrètes.

N. B. : 4 signatures
*Mme et M. Sandra et
Christophe Leu*
Rue du Mont-Blanc 26
1201 Genève